

Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **11 (1972)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Communications officielles

Les textes que vous trouverez ci-dessous et aux deux pages suivantes sont rédigés à l'intention de tous les Suisses de l'étranger. Ils ne peuvent donc pas prendre en considération toutes les particularités locales. Ils sont en revanche complétés, selon les besoins, dans les pages régionales, par des communications des Ambassades, Consuls généraux ou Consuls.

Commission de coordination pour le rayonnement de la Suisse à l'étranger

Le Conseil fédéral a décidé de créer une commission de coordination pour le rayonnement de la Suisse à l'étranger; celle-ci est chargée d'élaborer une conception générale qui permettrait notamment d'assurer une plus grande efficacité aux actions présentant à l'étranger les différents aspects de notre vie nationale, en particulier sur les plans culturel, touristique et économique. Le Conseil fédéral a nommé, à la présidence de la commission, M. Willy Spühler, ancien Conseiller fédéral.

Abonnement à la Feuille fédérale

La Chancellerie fédérale publie chaque semaine une Feuille fédérale à laquelle sont en outre annexés les feuilles parues du Recueil des lois fédérales, le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale et le Bulletin des places vacantes dans l'administration.

La Feuille fédérale contient les délibérations du Conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité, les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale (y compris les projets de lois et d'arrêts fédéraux), les circulaires du Conseil fédéral, les pu-

blications des départements et d'autres administrations de la Confédération (notamment les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération), enfin des avis émanant d'autorités fédérales.

Quant au Recueil des lois fédérales, il comprend notamment les lois, ordonnances et arrêtés fédéraux, les règlements, les traités conclus avec l'étranger, etc.

On peut s'abonner à la Feuille fédérale directement auprès de l'imprimerie (Imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss SA, 3001 Berne; c.c.p. 30-3710) pour la somme de 58 francs par an (prix valable pour l'étranger), plus la taxe postale d'abonnement ou de remboursement. Il est également possible de ne s'abonner qu'au Recueil des lois fédérales ou au Bulletin des places vacantes.

Inscription au semestre d'hiver 1972/1973 dans les universités suisses

Il est vivement recommandé à nos compatriotes de l'étranger qui désirent commencer des études universitaires en Suisse de s'inscrire dans les plus brefs délais auprès de l'établissement de leur choix. Les derniers délais d'inscription varient beaucoup d'une université à l'autre et s'échelonnent, selon les cas, entre la fin juillet (notamment à Berne, Zurich et Saint-Gall) et le début des cours. Pour les études en médecine, il est souvent néces-

saire de s'inscrire 5 à 6 mois à l'avance, en particulier en Suisse romande. Les secrétariats des différents établissements universitaires suisses (Universités de Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Bâle, Zurich, Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich, Ecole de hautes études économiques et sociales de Saint-Gall) fourniront aux intéressés tous les autres renseignements nécessaires.

Pro Patria 1972, Série II/72

Trouvailles archéologiques de diverses époques



Pointes de harpons (Age de la pierre)



Vase à hydre (Période de Hallstatt)



Buste en or de Marc-Aurèle (Epoque romaine)



Rondelle décorative (Haut Moyen Age)